Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le
ID : 064-216402321-20221107-DEL2022_6_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT

Délibération n°2022-6-3

Séance du 7 novembre 2022

L'an 2022 et le sept Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Eric LAFONTAN, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Présents : DESCLAUX Rémi – DUPOUY Thierry - LACAZE Frédéric -LAFONTAN Eric - LALANNE Elodie – MAILLOT Stéphane – RIGOU Fabrice - SANSOUS Vincent – TARDY Véronique

Excusés : LAFONTAN Sébastien, DUPLANTIER Isabelle

LALANNE Elodie a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Objet : Révision du tarif de mise à disposition de la salle communale à l'association Parenthèze Loisir

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Parenthèze Loisir désire poursuivre ses activités de gymnastique dans la salle municipale de Garlède.
Pour ses activités durant les années précédentes, l'association Parenthèze Loisir occupait les locaux moyennant une contribution de 150 € pour l'année (1 h par semaine).
Considérant les hausses du coût de l'énergie,
Considérant que le tarif de location de la salle communale n'a pas été révisé depuis l'année 2012,
Monsieur le Maire propose de réviser le montant du tarif de mise à disposition de la salle communale et de le fixer à 200 € jusqu'à la prochaine révision.

Après avoir entendu le Maire dans des explications complémentaires, le Conseil Municipal

DECIDE de fixer le tarif de mise à disposition de la salle communale à l'Associaiton Parenthèze Loisir à 200 € par an (1 h par semaine).

DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer la convention de mise à disposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

A Garlède-Mondebat,
Le 15.11.2022
Le Maire,
Eric LAFONTAN

MAIRIE DE GARLEDE-MONDEBAT (Pyrénées-Atlantiques)